



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### fibromyalgie

Question écrite n° 115229

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Ridant souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de mieux prendre en considération la fibromyalgie. En effet, cette pathologie engendre de nombreuses souffrances tant physiques que morales, qui entraînent une invalidité importante selon les cas et nécessitent des traitements thérapeutiques coûteux. Or cette pathologie n'est pas répertoriée comme affection de longue durée donnant droit à l'exonération du ticket modérateur. De plus, la recherche scientifique sur la fibromyalgie manque de moyens suffisant (crédits et personnels) et elle n'est ni organisée ni coordonnée, au regard des nombreuses spécialités concernées. En conséquence, il souhaiterait connaître ses intentions en faveur d'une meilleure reconnaissance de la fibromyalgie, de sa meilleure prise en charge et des moyens consacrés à la recherche scientifique de cette maladie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Le Ridant](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115229

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 2007, page 61